

## RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

### Economie, Nouvelles Technologies, Enseignement Supérieur

■ Séance du 28 Juin 2018

83

**ECO 001-28/06/18 CM**

#### ■ **Approbation de la Charte Métropole - Grand Port Maritime de Marseille entre les partenaires du territoire**

**MET 18/7268/CM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le territoire métropolitain et le port sont confrontés à des enjeux majeurs en termes de prise de leadership et de positionnement en Europe en Méditerranée et dans le monde.

La charte Ville-Port signée en 2013 entre la ville de Marseille et les partenaires du territoire a constitué une réponse forte en proposant une vision d'avenir partagé ; elle voit aujourd'hui ses objectifs en cours de réalisation :

Les grands chantiers qu'elle a identifiés produisent des projets concrets dans les domaines de l'économie portuaire et territoriale (SmartPort ; TTC), des infrastructures portuaires et dessertes terrestres (porte 4) et aussi de l'aménagement urbain et synergies Ville-port (EUGJ, Estaque Maritime, OAP, MP).

La structure de pilotage retenue a également porté ses fruits avec un processus de travail collectif en comité de pilotage animant la démarche et regroupant les signataires avec un comité technique organe instructeur des projets préparés par les chantiers.

Comme le notait la charte Ville-Port, elle ne constitue pas « un aboutissement, mais le début d'un processus de renouveau », le port s'ouvrant à la ville et le territoire soutenant le développement du port et de ses activités.

La charte Ville Port demeure ainsi active et ses projets continuent d'être portés par ses partenaires.

C'est dans cette continuité que la CMP intègre le Port dans le territoire métropolitain, définissant un grand projet collectif et une forme de gouvernance entre l'ensemble des partenaires éprouvée au sein de la Charte Ville-Port depuis 2013 et élargie au territoire Aix-Marseille-Provence, afin de renforcer le

développement économique du port et de la métropole, de mieux les insérer dans les flux méditerranéens et mondiaux, et d'en faire un leader sur le plan de l'excellence environnementale.

Pour ce faire la charte métropole port :

- s'inscrit en cohérence avec l'ensemble des documents stratégiques des partenaires et en premier lieu ceux de la métropole, du port et de l'Etat – mais également avec les stratégies et les projets d'investissements du Département des Bouches-du-Rhône et de la Région Provence-Alpes-Côte d'azur, notamment dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région ;
- renforce la volonté de concertation à l'instar de la concertation continue des bassins ouest afin de favoriser la compréhension et l'adhésion au projet de développement des espaces du territoire métropolitain auprès des élus des associations et de la population ;
- fixe un cadre partenarial visant à identifier en commun les axes de développement du secteur de la logistique, des énergies renouvelables, de l'économie numérique, autour des enjeux d'environnement, de foncier, d'énergies renouvelables ou de mobilité des personnes comme des marchandises.
- détaille des projets d'investissements opérationnels, financés ou à financer, à réaliser dans un calendrier défini à l'horizon du contrat de plan Etat-région en cours;
- décrit des actions constituant des démarches de développement et d'accompagnement.

Ces projets et ces actions sont organisés autour de trois grands axes stratégiques :

- développer l'attractivité et la compétitivité de l'ensemble du territoire en créant de la valeur ajoutée et en favorisant l'innovation
- Intensifier l'intégration d'une armature multimodale au service de la mobilité des marchandises et des personnes
- Aménager une métropole portuaire durable dans la performance environnementale et la bonne intégration du fonctionnement portuaire dans son environnement humain, eux-mêmes déclinés en programmes pour un meilleur suivi collectif.

Leur mise en œuvre sera suivie par la gouvernance de la charte, comité de pilotage et comité technique, au regard de critères communs détaillés et d'indicateurs de réalisation, témoins des axes stratégiques définis.

Le conseil de développement du GPMM a été saisi le 16 avril 2018 du projet de document par Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône et a rendu son avis lors de sa séance du 15 juin 2018.

Il émet globalement un avis très favorable au projet en soulignant l'importance qu'il faut accorder à la mise en place effective d'une nouvelle gouvernance fluide, rassemblant tous les acteurs publics et privés afin d'atteindre les objectifs affichés.

Toutefois, la synthèse des échanges organisés au sein de chacun de ses groupes de travail lui a permis de faire part de remarques et de suggestions, organisées en six points concernant le devenir de la Charte Ville Port, les thèmes couverts par la charte, les modalités d'association des communes, les enjeux entre les bassins et les territoires, la question du transport de marchandises et les indicateurs proposés pour le suivi de la charte.

L'ensemble de ces observations devra être considéré et mis en œuvre dans le cadre de la charte gouvernée par son comité de pilotage, assurant ainsi une parfaite convergence des acteurs concernés.

Le texte présenté tient compte de cet avis dans tous ses aspects de fond et de forme et assure ainsi une parfaite convergence des acteurs concernés.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- Le décret n°2015-1085 du 28 août portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n°2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'avis du Conseil de Développement du GPMM émis le 15 juin 2018 ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Ouest Provence du 26 juin 2018 ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays de Martigues du 21 juin 2018 ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence du 26 juin 2018.

**Ouï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- L'intérêt de la Charte Métropole Port pour le territoire métropolitain ;
- Le rôle de la Métropole, du GPMM et des partenaires du Territoire métropolitain pour son développement et son équilibre.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvée la Charte Métropole Grand Port Maritime Marseille Fos entre les partenaires du territoire.

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette charte.

Pour enrôlement,  
Le Président de la Métropole  
Aix-Marseille-Provence  
Maire de Marseille  
Vice-Président honoraire du Sénat

Jean-Claude GAUDIN

## METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

### **NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE**

#### **APPROBATION DE LA CHARTE MÉTROPOLE - GRAND PORT MARITIME DE MARSEILLE ENTRE LES PARTENAIRES DU TERRITOIRE**

Le territoire métropolitain et le port sont confrontés à des enjeux majeurs en termes de prise de leadership et de positionnement en Europe en Méditerranée et dans le monde . La charte Ville-Port signée en 2013 entre la ville de Marseille et les partenaires du territoire a constitué une réponse forte en proposant une vision d'avenir partagé ; elle voit aujourd'hui ses objectifs en cours de réalisation :

Les grands chantiers qu'elle a identifiés produisent des projets concrets dans les domaines de l'économie portuaire et territoriale (SmartPort ; TTC), des infrastructures portuaires et dessertes terrestres (porte 4) et aussi de l'aménagement urbain et synergies Ville-port (EUGJ, Estaque Maritime, OAP, MP).

La structure de pilotage retenue a également porté ses fruits avec un processus de travail collectif en comité de pilotage animant la démarche et regroupant les signataires avec un comité technique organe instructeur des projets préparés par les chantiers.

Comme le notait la charte Ville-Port, elle ne constitue pas « un aboutissement, mais le début d'un processus de renouveau », le port s'ouvrant à la ville et le territoire soutenant le développement du port et de ses activités.

La charte Ville Port demeure ainsi active et ses projets continuent d'être portés par ses partenaires.

C'est dans cette continuité que la CMP intègre le Port dans le territoire métropolitain, définissant un grand projet collectif et une forme de gouvernance entre l'ensemble des partenaires éprouvée au sein de la Charte Ville-Port depuis 2013 et élargie au territoire Aix-Marseille-Provence, afin de renforcer le développement économique du port et de la métropole, de mieux les insérer dans les flux méditerranéens et mondiaux, et d'en faire un leader sur le plan de l'excellence environnementale.

Pour ce faire la charte métropole port :

- s'inscrit en cohérence avec l'ensemble des documents stratégiques des partenaires et en premier lieu ceux de la métropole, du port et de l'Etat – mais également avec les stratégies et les projets d'investissements du Département des Bouches-du-Rhône et de la Région Provence-Alpes-Côte d'azur, notamment dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région ;
- renforce la volonté de concertation à l'instar de la concertation continue des bassins ouest afin de favoriser la compréhension et l'adhésion au projet de développement des espaces du territoire métropolitain auprès des élus des associations et de la population ;
- fixe un cadre partenarial visant à identifier en commun les axes de développement du secteur de la logistique, des énergies renouvelables, de l'économie numérique, autour des enjeux d'environnement, de foncier, d'énergies renouvelables ou de mobilité des personnes comme des marchandises.
- détaille des projets d'investissements opérationnels, financés ou à financer, à réaliser dans un calendrier défini à l'horizon du contrat de plan Etat-région en cours;

- décrit des actions constituant des démarches de développement et d'accompagnement.

Ces projets et ces actions sont organisés autour de trois grands axes stratégiques :

- développer l'attractivité et la compétitivité de l'ensemble du territoire en créant de la valeur ajoutée et en favorisant l'innovation
- Intensifier l'intégration d'une armature multimodale au service de la mobilité des marchandises et des personnes
- Aménager une métropole portuaire durable dans la performance environnementale et la bonne intégration du fonctionnement portuaire dans son environnement humain, eux-mêmes déclinés en programmes pour un meilleur suivi collectif.

Leur mise en œuvre sera suivie par la gouvernance de la charte, comité de pilotage et comité technique, au regard de critères communs détaillés et d'indicateurs de réalisation, témoins des axes stratégiques définis.

Le conseil de développement du GPMM a été saisi le 16 avril 2018 du projet de document par Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône et a rendu son avis lors de sa séance du 15 juin 2018.

Il émet globalement un avis très favorable au projet en soulignant l'importance qu'il faut accorder à la mise en place effective d'une nouvelle gouvernance fluide, rassemblant tous les acteurs publics et privés afin d'atteindre les objectifs affichés.

Toutefois, la synthèse des échanges organisés au sein de chacun de ses groupes de travail lui a permis de faire part de remarques et de suggestions, organisées en six points concernant le devenir de la Charte Ville Port, les thèmes couverts par la charte, les modalités d'association des communes, les enjeux entre les bassins et les territoires, la question du transport de marchandises et les indicateurs proposés pour le suivi de la charte.

L'ensemble de ces observations devra être considéré et mis en œuvre dans le cadre de la charte gouvernée par son comité de pilotage, assurant ainsi une parfaite convergence des acteurs concernés. Le texte présenté tient compte de cet avis dans tous ses aspects de fond et de forme et assure ainsi une parfaite convergences des acteurs concernés.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE



## Charte

# Métropole – Grand Port Maritime de Marseille

entre les partenaires du territoire



# **Charte Métropole – Grand Port Maritime de Marseille**

## **entre les partenaires du territoire**

La charte Métropole-Port s'inscrit dans la dynamique impulsée par la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence depuis 2015. Elle s'appuie sur les objectifs partagés inscrits dans la Charte Ville Port de 2013 et sur la mise en œuvre de la réforme portuaire en 2011. Cette dimension nouvelle ne suffit pas en elle-même : un grand projet collectif, une nouvelle forme de gouvernance sont à bâtir entre l'ensemble des partenaires et cette charte métropolitaine a pour ambition d'initier ce processus continu et essentiel pour leur avenir commun.

Ensemble, le territoire et le port sont confrontés à des enjeux majeurs en termes de prise de leadership et de positionnement en Europe, en Méditerranée et dans le monde.

✦ Depuis la réforme portuaire, **le Grand Port Maritime de Marseille** (GPMM) s'est recentré sur ses missions d'aménagement et de développement des espaces portuaires de Marseille à Port-Saint-Louis-du-Rhône.

Ainsi, premier port de France et sixième port européen, le port de Marseille Fos entend consolider son rôle en Europe, en Méditerranée en reprenant rapidement sa place de 1<sup>er</sup> port méditerranéen.

### **Cet objectif repose sur les ambitions suivantes :**

- Devenir la porte Sud de l'Europe pour les marchandises en alternative aux ports du Nord ;
- Constituer un outil compétitif au service des filières économiques et de la création d'emplois ;
- Rester un espace privilégié de préservation de l'environnement ;
- Être le fer de lance des transitions énergétique et numérique sur le territoire en s'appuyant notamment sur la démarche partenariale et innovante du smart Port.

✎ De son côté, **la Métropole Aix-Marseille-Provence** fait le pari de devenir un leader économique et de l'innovation, attractif et ouvert au cœur des échanges euro-méditerranéens, ce qui passe par un système portuaire de premier plan, qui capte puissamment les trafics internationaux et structure les activités.

Pour le territoire, le Grand Port Maritime de Marseille représente un enjeu majeur de développement économique, mais également territorial. En outre, le complexe maritime et portuaire, les infrastructures logistiques et industrielles qui lui sont associées, constituent un des éléments les plus structurants de la visibilité internationale de la Métropole.

En parallèle, la structuration urbaine de Métropole, appelle à poursuivre les enjeux de la transformation des bassins Est vers une vitrine du rayonnement portuaire, urbain et touristique.

### **Cet objectif se décline selon les ambitions suivantes :**

- Développer son assise territoriale dans un double positionnement euro-méditerranéen et mondial ;
- Contribuer à la création de valeur et de compétitivité de ses six grandes filières d'excellence (maritime et logistique, énergie environnement, industries numériques et créatives, arts de vivre et tourisme, aéronautique-mécanique, santé);
- Développer l'emploi métropolitain ;
- Porter une ambition industrielle durable ;
- Traiter globalement la relation avec ses bassins Est et Ouest, dans le cadre d'un développement complémentaire et harmonieux.
- Renforcer l'articulation entre le Port et le territoire dans une relation équilibrée et durable.

### **A - Une vision d'avenir partagée**

La charte Ville-Port signée le 28 juin 2013 a permis aux signataires de formuler un projet d'avenir plus particulièrement pour les bassins Est qui doit être préservé. La charte Métropole-Port, qui élargit et approfondit la charte Ville-Port, s'inscrit dans le cadre des ambitions précédentes et propose une série de projets et d'actions menés en commun pour atteindre les ambitions communes des partenaires, **au service de la création d'emplois, de richesse et de valeur.**

Cette charte définit les principes d'une coopération visant à mettre en synergie les atouts de la Métropole d'une part, et ceux du Grand Port Maritime de Marseille d'autre part, en déclinant le cadre fixé par le gouvernement au sein du Comité Interministériel de la Mer, et en prenant en compte les recommandations de la délégation interministérielle au développement de l'axe Méditerranée-Rhône-Saône et du Conseil de coordination interportuaire et logistique.

**En matière économique et sociale,** la synergie métropole – port est déjà un facteur de compétitivité et d'attractivité du territoire métropolitain. Avec 12 milliards de chiffre d'affaires et 41 500 emplois directs et indirects au sein du cluster industrialo-portuaire, irriguant l'ensemble du territoire métropolitain et au-delà, le port est créateur de richesse pour le territoire métropolitain et participe au développement industriel, logistique et touristique et au soutien d'un tissu économique d'activités locales. En miroir, le bon fonctionnement du territoire en matière d'accès ( gares, terminaux, réseaux viaires, transports en commun ) est un gage de compétitivité pour le port.

**En matière de transition énergétique,** le système industrialo-portuaire est un environnement à l'avant-garde en matière d'innovation (plateforme d'économie circulaire, éolien flottant en mer, power-to-gas, production d'hydrogène à base d'énergie renouvelable, recyclage CO2, etc.), avec la présence sur les bassins Ouest de démarches collectives telles que la Plateforme industrielle d'innovation Caban Tonkin (PIICTO) et sa pépinière dédiée à l'innovation en matière de transition énergétique, Innovex. Le développement du branchement des navires à quai, des énergies renouvelables à grande échelle (photovoltaïque, éolien, thalasso-thermie) ainsi que des services énergétiques sont également des opportunités majeures.

**En matière d'aménagement,** le GPMM est un partenaire structurant à l'échelle métropolitaine et un acteur incontournable de l'aménagement du littoral. Les espaces portuaires (400 ha dans les bassins Est et 10 000 ha dans les bassins Ouest) constituent du foncier à valoriser et à gérer, pour accompagner un nouveau développement territorial autour des filières portuaires, industrielles et logistiques et en lien avec les pôles urbains.

Aix-Marseille-Provence est une métropole portuaire avec un port à plusieurs facettes, qui constitue une ressource et un atout uniques à l'échelle mondiale qui doivent être valorisés comme tels :

- un port de centre-ville à Marseille dans lequel une mixité des usages portuaires et urbains existe et une cohabitation plus apaisée et une ouverture vers la ville sont à organiser ;
- des espaces portuaires et métropolitains en pleine recomposition sur les rives Nord du Chenal de Caronte et à Port-Saint-Louis-du-Rhône, où l'activité portuaire en reconquête et le développement urbain sont à combiner efficacement ;
- un port industriel et logistique adapté aux standards internationaux dans le golfe de Fos-sur-Mer et sur les rives Sud du chenal de Caronte, dans lequel les développements industriels reposent notamment sur la fourniture de services compétitifs et d'infrastructures performantes notamment en matière de déplacement et de transport, nécessaires aux filières en essor (logistique, énergies renouvelables et transition énergétique, petits et grands vracs) et aux secteurs en diversification (chimie, matériaux, etc.).

**En matière d'environnement**, les espaces portuaires recèlent une richesse écologique exceptionnelle, liée à la proximité de la Camargue, de la Crau et du massif de la Nerthe ; ils sont également fortement imbriqués avec les espaces les plus densément peuplés de la métropole, ce qui emporte des enjeux particuliers pour les riverains en termes sociaux et environnementaux. De ce fait ils concentrent des enjeux relatifs à la préservation des habitats, à la reconstitution des fonctionnalités écologiques, à la qualité de l'air et des eaux maritimes, au risque inondation et submersion marine et à l'adaptation au changement climatique.

**La rencontre du port et du territoire** métropolitain permettra de tirer pleinement parti de ces potentiels. En effet, les organisations logistiques et portuaires sont souvent méconnues par certains acteurs du territoire qui ne les perçoivent pas comme facteur de création de valeur, de richesse et d'emplois. La relation entre le territoire et la vision stratégique de l'aménagement du foncier portuaire reste inachevée, en dépit des améliorations avérées apportées par des démarches telles que la concertation continue sur les bassins Ouest ou la mise en cohésion des acteurs autour de la charte Ville Port.

La Mission interministérielle pour le projet métropolitain, conclut ainsi ses principales recommandations concernant le Port :

*« Pour permettre aux acteurs métropolitains d'intensifier l'intégration du système portuaire et logistique métropolitain et d'en favoriser les retombées pour le territoire, plusieurs leviers stratégiques sont mis en exergue. En passant du port au cluster portuaire, la métropole se dote d'un outil au rayonnement décuplé. Cet outil doit s'appuyer sur l'affirmation et la **réalisation d'une armature logistique et multimodale** à l'échelle métropolitaine. En **accompagnant l'innovation dans l'écosystème logistique**, la métropole peut construire le Smart Port méditerranéen. Les retombées de cette stratégie se traduisent par un **impact sur l'emploi logistique** qui représente un levier métropolitain puissant. Mais pour réussir, cette stratégie repose aussi sur la **préservation et l'optimisation du foncier économique** nécessaire au développement des activités portuaires et logistiques. La force du système portuaire et logistique s'appuie également sur **l'énergie et sa capacité d'innovation à travers la transition énergétique** et l'ambition des acteurs de faire d'Aix-Marseille-Provence une métropole portuaire durable. Enfin, son inscription territoriale la pousse à devenir une métropole intégrée au sein du grand sud-est. »*

## **Les partenaires partagent quatre ambitions communes :**

- 1.** Le rayonnement euro-méditerranéen et mondial d'une métropole portuaire qui capte les trafics internationaux et structure une activité logistique ;
- 2.** Un port fer de lance industriel et acteur majeur des transitions énergétique et numérique ;
- 3.** La construction d'une armature urbaine, multimodale, et logistique organisée autour d'interfaces fluides, et d'un smart port métropolitain ;
- 4.** Un espace portuaire harmonieux qui préserve la richesse écologique du territoire et la qualité de vie des habitants.

**La première ambition** vise ainsi à **affirmer la place de la Métropole comme carrefour commercial** entre les grands blocs que sont **l'Afrique en croissance, l'Asie, considérée comme l'usine du monde, et l'Europe**, et en même temps de renforcer la position de Marseille Fos comme **escale principale en Méditerranée**. Cette ambition passe par un soutien apporté au GPMM dans sa stratégie de conquête de l'hinterland national et européen par des infrastructures performantes de report modal et le développement de solutions logistiques durables.

**La deuxième ambition** appelle à la **mise en place d'une stratégie port-métropole industrielle, portuaire et logistique plus intégrée**, avec à la clé 10 000 emplois métropolitains supplémentaires. Une attention particulière sera portée à la structuration de la filière de la réparation navale.

**La troisième ambition** appelle la **création d'une armature logistique** entre les différentes zones logistiques à l'échelle de la métropole en lien avec les différents terminaux de transport combiné.

**La quatrième ambition** passe par **l'élaboration conjointe d'une politique de valorisation du foncier économique concertée** et par le développement d'outils ou de démarches communs en matière d'aménagement.

Elle implique la recherche constante d'exemplarité afin de devenir un laboratoire de bonnes pratiques pour améliorer la performance environnementale du port, ce processus étant d'ores et déjà engagé.

## **B - Principe d'élaboration**

La charte Métropole Port renforce la volonté de concertation, à l'instar de la concertation continue des bassins ouest, afin de favoriser la compréhension et l'adhésion aux projets de développement des espaces du territoire auprès des élus, des associations et de la population.

La charte Métropole-Port s'inscrit en cohérence avec les documents stratégiques : l'Agenda Mobilité de la Métropole, l'Agenda du développement économique métropolitain, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), les différents documents de planification thématiques de la métropole, la Directive Territoriale d'Aménagement des Bouches du Rhône, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et le Schéma Régional de Développement économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), les Projets Stratégiques 2014-2018 et 2019-2023 du GPMM, et de l'établissement public Euroméditerranée. Enfin elle intègre le document-cadre de coordination interportuaire et logistique de l'axe Méditerranée-Rhône-Saône.

La charte Métropole-Port exprime une vision d'avenir partagée des partenaires du territoire à 10 ans déclinée en **projets concrets structurants hiérarchisés**, assortis de **calendrier précis** valant engagement pour chaque partie prenante, de **financements clairement identifiés** que ce soit dans un cadre contractuel (Contrat de plan État-Région, pacte Métropolitain d'innovation...) ou partenarial (processus d'Opérations d'Intérêt Régional - OIR) et d'une **équipe projet**.

La charte Métropole-Port s'articule avec la démarche de concertation continue des bassins Ouest menée au sein du Conseil de Développement du GPMM et le processus de « Fabrique » du projet métropolitain, en lien avec le Conseil de Développement de la Métropole.

Elle a vocation à poursuivre les chantiers menés dans le cadre de la charte Ville – Port et devra également prévoir la mise en place de modalités de concertation larges sur la base de la concertation continue des bassins Ouest. Cette concertation pourra notamment associer des structures à vocation pédagogique, artistique ou citoyenne.

## C - Une charte de projets et d'actions

La charte Métropole-Port doit traiter de sujets précis afin de répondre à des objectifs ambitieux. Elle est organisée autour de projets structurants majeurs, choisis, hiérarchisés et budgétés, qui constitueront un ensemble modulaire et évolutif au service du développement économique durable, en lien avec les agendas stratégiques de la Métropole et du GPMM.

Les projets d'investissement structurants identifiés sont classés par thématique (économie, mobilité, aménagement) mais relèvent aussi de dynamiques transversales que ces thématiques ne résument pas (innovation, smart port, environnement, etc.).

En particulier, plusieurs de ces projets s'inscriront dans la démarche smart port qui contribue notamment à mobiliser le réseau local de start-ups et le monde universitaire ainsi qu'à développer des services innovants et de nouveaux usages en lien avec les transitions énergétique et numérique.

Les projets de la charte Métropole-Port identifiés, intégrant ceux de l'actuelle charte Ville-Port s'organisent autour des **trois grands axes stratégiques** suivants :

- Développer l'attractivité et la compétitivité de l'ensemble du territoire en créant de la valeur ajoutée et en favorisant l'innovation
- Intensifier l'intégration d'une armature multimodale au service de la mobilité des marchandises et des personnes
- Aménager une métropole portuaire durable dans la performance environnementale et la bonne intégration du fonctionnement portuaire dans son environnement humain

Les **projets** se construisent autour d'investissements opérationnels financés ou à financer, et à réaliser prioritairement dans un calendrier défini.

Les **actions** sont des démarches de développement et d'accompagnement. Elles s'inscrivent dans une dynamique continue partenariale et permettent notamment d'amplifier les effets attendus des projets.

Les projets décrits ont vocation à être menés à bien à l'horizon du Contrat de Plan Etat-Région en cours. Dans la vision du prochain projet stratégique du GPMM, de nouveaux projets pourront être intégrés dans cette charte.

## **AXE I – Développer l’attractivité et la compétitivité de l’ensemble du territoire en créant de la valeur ajoutée et en favorisant l’innovation**

### **Programme I.1 – Faire de la plateforme PIICTO un champion européen du développement industriel et de la transition énergétique**

#### Projets :

- Viabilisation d’Innovex phase 2 (GPMM)
- Développement réseau vapeur B2B (GPMM, industriels de PIICTO)
- Aménagement des facteurs de compétitivité de la plateforme : mise en place d’un cadre commun d’aménagement à la Métropole et au GPMM et d’un outil commun de commercialisation en lien avec Provence Promotion.

#### Actions :

- Accompagnement des démonstrateurs et prospects (Métropole, Provence Promotion, GPMM, partenaires industriels)
- Lancement de l’AMI Industry’NOV (Métropole, GPMM, Région, Provence Promotion, CCIMP, Total, LLB, KemOne, Association PIICTO)
- Mise en place d’une démarche partenariale de marketing de la plateforme PIICTO (Métropole, GPMM, Provence Promotion, Association PIICTO)
- Définition partagée d’une programmation des aménagements et des investissements sur le périmètre de PIICTO, et des filières à privilégier.

### **Programme I.2 - Faire de la Métropole MAMP le territoire de référence de l’éolien flottant en Méditerranée**

Les acteurs de l’éolien flottant dans le sud de la France sont en majorité du ressort du territoire de la Métropole et forment la base d’un futur écosystème d’excellence. Face à des ports régionaux, la brique industrielle de cet écosystème en construction est à l’évidence pertinente sur le périmètre du GPMM qui dispose des atouts et infrastructures de base d’un grand port industriel.

#### Projet :

- Structurer les étapes clés du développement de la filière de l’éolien flottant

#### Actions :

- Accueil pour l'assemblage de la première ferme expérimentale Provence Grand Large au droit du quai Gloria.
- Etude et programmation d'un espace pour l'accueil de long terme d'un pôle de cotraitance, assemblage et maintenance pour les futures fermes commerciales.
  
- Production et marketing un schéma directeur de la filière en partenariat avec la Région.

### **Programme I.3 – S'affirmer comme un territoire portuaire qui contribue à la lutte contre la pollution de l'air et qui développe les solutions énergétiques propres de demain, en s'appuyant notamment sur les clusters industrie, énergie et pétrochimie.**

#### Projets :

- Connexion électrique des navires à quai (CENAQ, shore powering)
  
- Développement de la filière GNL (Gaz Naturel Liquéfié) et avitaillement des navires en GNL à partir des bassins ouest
  
- Développement de projets d'énergies renouvelables sur les espaces portuaires (notamment sur le bâti)
  
- Solutions et expérimentations de scrubbers mobiles

#### Actions :

- Mise en place de services énergétiques sources de compétitivité, tels que le « smartgrid »
  
- Accompagnement des prospects et démonstrateurs de projets de transition énergétique
  
- Valoriser les « Ports Centers » comme centres d'information des nouvelles technologies de transition énergétique afin de favoriser la communication nécessaire à une large concertation et une meilleure adhésion des différents publics.

## **Programme I.4 – Structurer une filière d'excellence de la réparation navale et des métiers de la mer**

### Projets :

- Dispositif de traitement des eaux de carénage dans les formes
- Connexion électrique et adaptation des navires dans les formes de réparation navale
- Développement d'espaces de stationnement temporaire et d'hivernage des yachts, sécurisés et bien connectés aux services urbains, à Marseille et à la Ciotat.
- Reconnaissance et mise en place d'espaces de stationnement complémentaires de bateaux permettant d'élargir et renforcer le système d'offre métropolitain du nautisme et se donner une capacité d'accueil technique multiport selon les besoins (prestations, prix, transit ...)

### Actions :

- Développement d'une offre commerciale groupée, optimisée et collaboratrice à forte valeur ajoutée et compétitive autour des chantiers navals et de leurs sous-traitants pour tendre à terme vers un cluster
- Adaptation et renforcement des qualifications des professionnels (artisans locaux), des chômeurs et des jeunes à travers les formations aux métiers de la mer, en fonction des besoins identifiés (logistique, portuaire, réparation navale), en lien avec le schéma régional directeur des formations et les actions de GPEC territoriale mises en place sur le territoire de la Métropole. L'apprentissage et le lien direct avec les métiers de l'industrie devront être privilégiés.
- Organisation d'un dispositif favorisant un accès à l'emploi et aux qualifications adapté et souple (ex : groupements d'employeurs .. )

## **AXE II - Intensifier l'intégration d'une armature multimodale au service de la mobilité des marchandises et des personnes**

### **Programme II.1 – Accélérer le report modal pour soutenir le développement durable des trafics et de la logistique**

#### Projets :

- Aménagements ferroviaires des terminaux maritimes de Fos en lien avec le faisceau de Graveleau
- Aménagements des infrastructures dans le secteur de Mourepiane pour développer le fret ferroviaire dans et autour des Bassins Est en lien avec la libération de la gare du Canet dans le cadre de la feuille de route partagée Etat, Collectivités, SNCF.
- Chantier rail-route combiné des bassins Ouest

#### Actions :

- Promotion du fret ferroviaire et fluvial sur l'axe Rhône-Saône
- Développement d'une coopération axée flux, transport et logistique entre les métropoles Aix-Marseille-Provence et du Grand Lyon (en lien avec le conseil de coordination interportuaire et logistique de l'axe Rhône-Saône Méditerranée)
- Identification des autres sillons stratégiques pour le port et des liaisons ferroviaires transeuropéennes au départ de Marseille et Fos.
- Soutien des démarches et des actions pour accompagner la création de nouveaux services ferroviaires, notamment en lien avec l'extension du terminal Clésud, et l'organisation logistique métropolitaine.

### **Programme II.2 – Garantir une desserte routière sûre et adaptée au développement des trafics en préservant la qualité de vie des riverains**

#### Projets :

- Recalibrage de la RD268
- Échangeur de la Fossette

- Etudes pour la liaison Fos-Salon
- Aménagement de l'axe Cap Pinède-L2
- Nouvel accès Porte 4bis au terminal international et reconfiguration de la porte 4
- Améliorer la desserte de Distriport (études sur la création d'une nouvelle voie alternative)

Actions :

- Réflexion prospective partagée des gestionnaires d'infrastructures pour une meilleure desserte du Port, des zones logistiques, et de l'ensemble du réseau, support de l'activité logistique et industrielle.

**Programme II.3 - Améliorer l'accessibilité pour les salariés de la ZIP**

Projets :

- Élaboration d'un plan de déplacement inter-entreprises à l'échelle de la ZIP de Fos sur Mer

Actions :

- En partant du besoin de transport des salariés, calibrer une offre de mobilité alternative adaptée et multimodale (transports en commun, covoiturage, etc.), en faisant appel aux nouvelles technologies (SmartPort) et proposer aux salariés de la ZIP une alternative à la voiture, mode transport domicile/travail actuellement dominant.

## **AXE III - Aménager une métropole portuaire compétitive et durable**

*Les actions visant à améliorer la performance environnementale des activités portuaires sont prises en compte principalement dans le premier axe de la présente charte.*

### **Programme III.1 - Développer l'offre en zones d'activité logistique et industrielle sur le territoire métropolitain**

#### Projets :

- Extension des surfaces de traitement de la logistique dans un maillage métropolitain élargi : Distriport, Clésud, Saint-Martin, Parc de la Crau, Feuillane, Ventillon...
- Maintien et développement d'activités logistiques dans la façade maritime nord de Marseille (relance du concept de Distrimar – réseau de zones logistiques en support de l'activité portuaire dans les bassins Est).
- Anticipation des études environnementales et facilitation des procédures d'autorisation d'implantation industrielle ou logistique sur des zones prioritaires de la Zone Industriale-Portuaire, en mettant en œuvre l'expérimentation de compétitivité réglementaire actée par le Premier ministre lors des Assises de la mer en novembre 2017.

#### Actions :

- Mise en place d'un partenariat spécifique des signataires, avec des méthodes et des outils pré-validés conjointement (aménagement, foncier)
- Développement d'un cadre de marketing et de promotion partagés pour la visibilité du territoire
- Définition des mécanismes d'accompagnement pour faciliter les implantations
- Poursuivre la réflexion sur l'anticipation et la définition des étapes d'aménagement permettant d'accélérer et de sécuriser l'implantation des projets
- Faire converger les documents métropolitains de planification et le volet aménagement du projet stratégique du port.
- Structurer un schéma cohérent et adapté de formation, d'apprentissage et de qualification.

## **Programme III.2- Promouvoir une référence territoriale portuaire de premier plan**

### Projets :

- Refonte de la signalétique à l'intérieur du port
- Mise en cohérence de la signalisation directionnelle du port à l'échelle du territoire (Métropole, État, Département)
- Développement de solutions numériques de guidage et d'information en temps réel des usagers routiers et des piétons (*Smartport*)

### Actions :

- Développement d'une stratégie coordonnée de prospection et d'accueil des prospects
- Diplomatie économique active en vue de rendre visible la place portuaire à l'international
- Déploiement et animation des « Port Centers »
- Constitution d'une base commune de connaissance cartographique du territoire de la charte

## **Programme III.3 - Structurer les interfaces villes-port dans une vision commune de métropole portuaire**

### Projets

- Projet Pôle Nautisme et Mer de la presqu'île du Mazet / Port Saint-Louis
- Secteur Estaque Maritime / Saumaty
- Favoriser dans les projets l'insertion urbaine du port et le lien avec le littoral, notamment sur le périmètre d'Euroméditerranée.

### Actions :

- Schéma directeur des Rives Nord de Caronte
- Étude Grande Joliette
- Harmoniser le développement et les modes de gestion des ports de plaisance
- Etudes d'aménagement du nord canal Saint-Louis entre Distriport, darse 3 et zones urbaines.

## **D - Gouvernance et Concertation**

Le mode d'organisation et de concertation de la charte Métropole-Port est défini ainsi :

### Gouvernance :

- Comité de pilotage de la charte Métropole Port regroupant l'ensemble des signataires
- Comité technique, organisme instructeur du comité de pilotage
- Des chantiers-modules par axe à définir (maintien intermédiaire des trois chantiers Ville – Port, Économie, Mobilité et desserte et Aménagement). Chaque chantier sera animé par un de ses membres.
- Des équipes techniques partenariales suivront chaque projet et veilleront à évaluer leur impact environnemental et social et à les inscrire dans la transition écologique, énergétique et numérique

Concertation : définir un processus collectif visant à favoriser l'adhésion sociétale aux projets, en associant étroitement tous les acteurs du territoire, notamment les acteurs économiques. Cette concertation devra être portée conjointement par le GPMM, la Métropole et tous les partenaires de la charte, en s'appuyant sur les acquis de la « concertation continue des bassins Ouest ».

### Mise en œuvre des projets :

L'avancement de l'ensemble des projets et des actions sera suivi au regard de critères et de préalables tels que :

- Maître d'ouvrage
- Localisation
- Description du projet
- Impacts attendus / indicateurs
- Conditions extérieures de faisabilité
- Autres projets associés de la charte
- Partenaires techniques
- Partenaires financiers
- Engagements financiers des partenaires
- Calendrier
- Effet de levier attendu
- Volet social
- Volet environnemental
- Modalités de concertation

## **E- Indicateurs de suivi des ambitions de la charte**

Ces propositions techniques pourraient faire l'objet d'un groupe de travail dédié au sein du Conseil de Développement du Port lors de la concertation.

AXE I – Développer l'attractivité et la compétitivité de l'ensemble du territoire en créant de la valeur ajoutée et en favorisant l'innovation

- Nombre d'entreprises implantées et d'emplois créés sur la ZIP
- ENR : puissance installée (MW) et énergie annuelle produite (MWh eq) sur le territoire de la Métropole + part portuaire
- Nombre de jours d'occupation par année dans les formes de réparation navale sur la métropole et évolution de l'emploi local
- Nombre d'actions favorisant la formation et la montée en compétences des bassins d'emplois

AXE II - Intensifier l'intégration d'une armature multimodale au service de la mobilité des marchandises et des personnes

- Volume annuel de tonnes-kilomètres ferroviaires et fluviales sur le territoire de la métropole + la part transitant par l'espace portuaire
- Montant annuel investi affecté à l'aménagement et à la sécurité des axes routiers desservant le port (A 55, boulevards de Radoub, de Cap Pinède et de Capitaine Gèze, RD 268, RN 568, RN 569)
- Croissance annuelle de l'offre de transport en commun et des modes alternatifs disponibles sur la ZIP

AXE III - Aménager une métropole portuaire compétitive et durable

- Evolution des surfaces dédiées à l'activité logistique sur l'ensemble du territoire métropolitain
- Nombre d'évènements (Conférences, colloques...) dédiés à l'industrie et à la logistique durables et à la transition énergétique
- Suivi des évolutions des données fournies par les observatoires existants (air, transport, ...)
- Indicateurs de la concertation continue

**Marseille, le**

**Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'azur,  
Préfet des Bouches-du-Rhône**

**Pierre DARTOUT**

**Le Président de la Métropole  
Aix-Marseille-Provence**

**La Présidente du Directoire  
du Grand Port Maritime de Marseille**

**Jean-Claude GAUDIN**

**Christine CABAU-WOEHREL**

**Les partenaires du territoire**

**Le Président du Conseil régional  
Région Sud, Provence-Alpes-Côte d'azur**

**La Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône**

**Renaud MUSELIER**

**Martine VASSAL**

**La Présidente de l'Établissement  
public d'aménagement  
Euroméditerranée**

**Le Président de la Chambre de  
Commerce et d'Industrie  
Marseille-Provence**

**Laure-Agnès CARADEC**

**Jean-Luc CHAUVIN**